



INFO Sden NORD N° 145

Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale
BOURSE DU TRAVAIL
Rue Geoffroy St Hilaire 59042 LILLE CEDEX
Tél. 03.20.52.56.55 — sdencgt@nordnet.fr
Directrice de publication : Liliane MORTIER
Périodique au prix de 0,30 €
N° CP 1106 S 05884 - Imprimé par nos soins.

DISPENSÉ DE TIMBRAGE Lille Moulins

PRESSE

Distribuée par LA POSTE

Déposé le : mercredi 13 juillet 2005

Sommaire

Édito

Page 1

Hazebrouck le 01 juillet

Page 2

Compte-rendu CE du 1er
juin (bilan congrès UNSEN)

Pages 3 à 5

Motion post-référendum

Page 6

Intervention au Congrès
sur les contractuels

Page 7

Intervention au Congrès
pour la sortie de la CES

Page 8 & 9

Amnistie pour les lycéens

Page 10

Info CONCOURS

Pages 11 à 13

Charity Business...

Page 14

Brèves

Page 15

Lettre détachement

Page 16

Echos du BO

Page 17

AG de rentrée

Page 18

Édito

Ce journal est posté le jour où se tient à Paris un CTPM (Comité technique paritaire ministériel) où doit notamment être présenté le projet de décret sur les remplacements de courte durée. Le 13 juillet... Voilà ce qui en est concrètement des effets d'annonce ministériels sur la « suspension » des décrets d'application de la loi Fillon. De Robien estime que le mois de juillet est propice pour faire passer à la hussarde lesdits décrets. Au Conseil Supérieur de l'Éducation des 7 et 8 juillet, 7 des 9 décrets présentés ont été repoussés par les organisations syndicales. Mais le CSE n'est que consultatif... Le CTPM aussi...

Autant dire qu'il va nous falloir construire le rapport de forces dès la rentrée, c'est-à-dire nous préparer à manifester et à faire grève.

Dans le même temps, la question de l'emploi sera nécessairement au cœur de nos préoccupations: les orientations budgétaires du gouvernement pour 2006 prévoient la suppression de 3 000 postes d'enseignants. Sans oublier les milliers de suppressions de postes de cette rentrée 2005, qui s'annonce très difficile: combien en particuliers

de contractuels vont rester sur le carreau parce que non-réemployés ? En ce mois de juillet où les contractuels apprennent leur affectation, nous touchons du doigt une des conséquences humaines de ces suppressions de postes.

Dès le 24 août, les organisations syndicales de l'Académie se rencontreront pour envisager une riposte. La date du mercredi 7 septembre est déjà en discussion pour un premier rassemblement, mais il est évident que c'est de grève dont il faudra parler, tôt ou tard. Lors de la dernière journée de grève - le mardi 20 juin - la CGT était un peu isolée dans sa volonté de construire tout de suite une riposte au gouvernement. Espérons — et faisons en sorte — qu'il en soit différemment en septembre quand nous « fêtons » les 100 jours de ce gouvernement Villepin. Mais d'ici là... reprenons des forces ! Bonnes vacances !

Bonnes vacances !

**Rendez-vous
à l'AG de rentrée
le mercredi 31
août à Lille**

William ROGER,
Secrétaire Général du SDEN CGT Nord

Que s'est-il dit à la CE du Sden ?



À Lille le 2 juin 2005



Ordre du jour

- Compte rendu Congrès de l'Unsen-CGT
- Préparation des élections professionnelles
- La loi Fillon et ses décrets d'application

Port Barcarès du 9 au 13 mai...

- **Les délégués délibératifs du Sden au Congrès de l'UNSEN :**

Pascal Blindal (CPE)
Antonin Bretel (M-SE)
Brigitte Créteur (Certifiée, Physique)
M-J Kozlowski (PLP, Secrétariat)
Benoît Maréchal (Certifié, H-G)
Roger Marie (PLP, Lettres-Histoire)
Gabriella Marongiu (Certifiée, Anglais)
Manon Romanet (Certifiée, Musique)
Michel Salley (Contractuel, maçonnerie)
Patrick Szydowski (PLP, Lettres-Anglais)

2 délégués n'ont pu se rendre à Port-Barcarès pour raison de santé :
Françoise Prouveur (Certifiée, Lettres Modernes)
Fabienne Yung (Professeur des Écoles)

- **Les délégués consultatifs, membres de droit au regard de leur fonction dans l'organisation syndicale:**

Daniel Vandevyèvre (Secrétaire Général de l'Unsen)
William Roger (Secrétaire Général du Sden-CGT 59)
Luc Briatte (membre de la CE et du bureau de l'Unsen)
Hervé Sénéchal (membre de la CE de l'Unsen)

Le point sur les votes du Sden lors du Congrès de l'Unsen, par William Roger

- **Le rapport d'activité**
Comme mandat leur fut donné par la CE qui avait préparé le Congrès, les délégués du SDEN 59 ont approuvé le rapport d'activité à hauteur de 75 %, notre Sden étant globalement en accord avec l'activité de l'Unsen pour la période. Les autres votes (15 % contre et 10 % d'abstention) sanctionnaient la justification par l'Unsen de la position de la Confédération sur le mouvement de défense des retraites en 2003. Nous avons une autre analyse sur l'échec de ce mouvement (cf. notre propre bilan d'activité adopté en mars).

Pendant le Congrès l'activité de l'Unsen a suscité de fortes critiques: Sden 93, 29, 22, 33, 47 notamment qui ont reproché à l'Unsen son silence au début du mouvement. Les Aquitains qui étaient en grève reconductible depuis mars ont souligné avoir attendu en vain que l'Unsen lance un appel national.

- **Résolution 1 : « l'école de la réussite pour tous »**

Le Sden 59 avait proposé 4 amendements. L'un d'entre eux portait sur les re-médiations à l'échec scolaire. L'Unsen attribuait à « la pédagogie de progrès » le rôle principal pour le résorber. Dans son amendement, le Sden 59 soulignait quant à lui le rôle primordial des critères sociaux. Certes la pédagogie peut aider mais elle ne peut solutionner à elle seule le vaste problème de l'échec scolaire. Cet amendement ayant été rejeté, le Sden a mis 40 % de suffrages contre cette résolution. Sans désaccord fondamental sur le reste du texte, les délégués ont donc voté la résolution à hauteur de 60 %.

- **Résolution 2 : les statuts des personnels.**

Le Sden 59 a voté cette résolution à 90 %. Les 10 % contre résultent du fait que le principe du regroupement de tous les enseignants dans un corps unique, principe adopté en 2002 (au précédent Congrès), n'a jamais été rediscuté depuis. Or le gouvernement s'apprête à démanteler la Fonction Publique : l'ex-ministre Dutreil a préparé le fusionnement des 900 corps existants en 28 cadres statutaires. Dans ce contexte, la question se pose de savoir s'il faut revendiquer un corps unique. Or notre Sden y est opposé et aucun débat n'a eu

~~lieu dans l'union sur le sujet~~



•Résolution 3 : sur la démarche syndicale.

Le Sden avait dénoncé l'appartenance de la CGT à la CES (Confédération européenne des syndicats) et avait proposé un amendement demandant à la CGT d'en sortir (voir l'intervention au Congrès publiée dans ce n°) . Cet amendement fut rejeté, il en fut de même pour la plupart des autres amendements proposés. Les délégués ont voté contre le texte à hauteur de 90 % des mandats et réservé 10 % à l'abstention.

• Résolution 4 : l'outil syndical.

La CE du Sden avait émis un accord de principe sur l'orientation du texte initial, ses amendements ayant été adoptés, les délégués ont adopté la résolution (à 95%).
Une remarque cependant : le Congrès à voter la mise en place d'un système Intranet (?). Quid de la mise en œuvre de cette usine à gaz ?

• Le rapport financier

Le Sden a entériné le rapport financier avec 100 % de voix pour

Les membres du Sden 59 élus à la CE de l'Unsen :

- Luc Briatte (membre sortant et réélu), et membre du Bureau de l'Unsen
- Hervé Sénéchal (membre sortant et réélu)
- Brigitte Créteur (nouvelle élue)
- Gabriella Marongiu (nouvelle élue)

Pour des raisons personnelles, Aline Fergant, membre de la CE de l'Unsen jusqu'alors n'a pas souhaité reconduire sa candidature.

Les perspectives d'actions contre la loi Fillon & les réformes à venir

Une déclaration prônant l'abrogation de la loi Fillon a été adoptée par le Congrès qui prévoyait une journée d'action courant juin.

Quelques éléments de la discussion sur ces points par les membres de la CE et décisions prises

Les débats ont montré que certaines questions d'importance avaient été peu discuté préalablement au Sden, questions qu'il va falloir mettre à l'étude pour approfondir nos positions et mieux argumenter.

La CE décide d'approfondir deux questions: la question de la place de la pédagogie (cf. résolution 1) et la question du corps unique (cf. résolution 2).

Autres remarques:

Les différentes interventions pendant le Congrès mettent en lumière l'existence de groupes d'influence réformistes au sein de l'Unsen mais aussi au sein de nos instances confédérales.

R. Marie et P. Szydowski, délégués, dénonce le lobby du groupe « Relations Internationales ». Pendant la soirée internationale, les organisateurs ont défendu l'appartenance de la Confédération à la CES et le projet d'adhésion de la CGT à la nouvelle internationale pilotée par la Cisl. Les mouvements humanitaires sont privilégiés au lieu de mettre les luttes sociales au centre des préoccupations.

La CE décide qu'une prochaine CE mettra à l'étude la question du projet de future internationale (qui pourrait voir le jour dès 2006).

Marie-Jeanne Kozlowski critique la présentation de la réforme de la Fonction Publique par la tribune. En effet, cette réforme fut présentée au futur, là où le conditionnel s'imposait. Certains reconnaissent l'utilité du regroupement : « 900 corps c'est trop ». Qu'augure tout cela de la position et de l'Unsen et de la Confédération quant à la réforme des statuts dans la Fonction Publique ? Devrons-nous batailler à l'interne pour défendre la Fonction Publique ?

La CE décide d'inviter à Lille Roland Perrier (ancien dirigeant du Sden et actuel dirigeant national de l'UGFF- Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires) pour qu'il nous présente le projet de réforme de la Fonction Publique en toute sérénité.

Patrick Szydowski, qui a participé à un atelier sur la scolarisation des enfants de deux ans, s'inquiète du fait que des camarades de l'Unsen s'opposent à cette scolarisation des deux ans. Les organisateurs du débat au sein de l'atelier ont approuvé les mesures gouvernementales qui retardent la scolarisation des enfants en école maternelle. De quels moyens disposons-nous pour impulser une orientation plus revendicative sur le sujet en direction de nos instances syndicales dirigeantes ?

La CE décide qu'une prochaine CE consacra une séance de travail sur cette question afin d'affiner nos revendications.

William Roger pointe le fait que les repères revendicatifs ne sont plus discutés en Congrès (puisque seules quatre résolutions, qui n'abordaient pas tout, ont été discutées) mais en CNU (Conseil



National de l'Union). Il y a un ou deux CNU par an. Or les votes s'y effectuent au nombre de présents et non par mandat, qui est le système le plus démocratique. William suggère que l'on exige un vote sur mandat au CNU.

Gabriella Marongiu, nouvelle élue à la CE de l'UNSEN, interviendra sur ce point quand sera fait le bilan du Congrès au niveau national.

La préparation des élections professionnelles

Les élections auront lieu le 6 décembre mais les listes doivent être déposées le 1^{er} octobre: il y a donc urgence.

Les listes où la CGT Educ'action peut avoir des élus (LP, Certifiés, CPE) doivent être suffisamment représentatives des zones géographiques et des disciplines. Les listes les plus difficiles à boucler sont celles des Agrégés, des profs d'EPS et des PEGC. **Tous les adhérents sont invités à recruter des candidats en puisant dans leurs relations.**

La loi Fillon et ses décrets d'application

Daniel Vandevyvere : La loi Fillon a été vidée en partie de sa substance (Article 2 sur le CCF au Bac retiré) mais il y a toujours des points extrêmement contestables qui figurent dans les décrets d'application comme le contrat individuel de réussite qui culpabilise l'élève et ses parents, pourtant l'intersyndicale ne répond plus, que ce soit au Sgen ou à l'Unsa.

Michèle Vanlaer : à travers la loi Fillon, le gouvernement attaque les Segpa et programme l'arrêt de la formation pré-professionnelle

avec le développement de l'apprentissage. Dans ce cadre, les tuteurs des apprentis seront des « producteurs » travaillant dans des entreprises privées. Il y aura nécessité de défendre les droits des apprentis.

Roger Marie : Les petites concessions de François Fillon et surtout l'inaction des enseignants ont affaibli le mouvement des lycéens. La plupart des gens n'ont plus entendu parler de la loi Fillon et ne sont plus mobilisés contre elle. Il faut donc réaliser un matériel pour expliquer les dangers de cette loi et protester de façon plus énergique contre la répression des lycéens. Il faut montrer que nous sommes vraiment de leur côté.

- La CE décide une prise de position publique rapide au sujet des condamnations de lycéens (publiée dans ce numéro).

- La CE décide d'interpeller l'UNSEN pour une manifestation nationale contre la loi Fillon, avec comme proposition de date le vendredi 24 juin.

(Comme vous avez noté, le jour retenu par la Confédération CGT pour une première riposte contre le nouveau gouvernement fut le 20 juin; nous avons donc appelé naturellement à ce 20 juin, écartant notre proposition initiale. Il s'agissait d'une action interprofessionnel, les manifestations étaient régionales. Les autres syndicats n'ont pas appelé à participer à cette journée).

Au lendemain du NON...

Marie-Jeanne Kozlowski : il faut une expression politique contre le gouvernement et contre la confiscation actuelle de notre NON. L'élite du pays et les mé-

dias continuent de marteler leur vision de l'Europe. Ils réduisent le NON à un vote identitaire et xénophobe. Il y a urgence à redonner un sens politique au NON. Interpellons l'Unsen et la Confédération là-dessus.

Roland Diagne : On n'aura pas immédiatement une déferlante sociale et politique contestataires. Mais il y aura des débuts de réponse. Nous devons saisir ces réponses pour aller plus loin.

La CE adopte une motion de félicitation à l'adresse du CCN de la CGT pour l'appel à voter NON. (voir page suivante).

Compte rendu fait par
Franck Lecocq

A propos de la délégation du Sden 59 au congrès

Comme vous avez pu le vérifier en début d'article, nous avons eu le souci d'être représentatif de l'ensemble du champ syndical (Certifié, CPE, PLP, MI, Contractuel). Domage que les problèmes de santé de la déléguée PE prévue l'ont empêché in extremis de se joindre à nous.

Nous étions également la délégation la plus jeune. En l'occurrence nous avons légèrement forcé la tendance en emmenant dans nos bagages le benjamin du Congrès: avec ses vingt ans, Antonin a contribué largement à la baisse de la moyenne d'âge.

Malheureusement nous avons failli dans notre représentation sexuée. Notre délégation initiale se composait à part égale de femmes et d'hommes. Les problèmes de santé de deux de nos déléguées ont eu raison de cette parité. La représentation masculine atteignait 60 % (ce qui reste un excellent score).

M-J K



Post — référendum

Motion de Félicitations adressée au CCN de la CGT par la Commission Exécutive du Sden — CGT 59

La Commission exécutive du SDEN-CGT Nord réunie le 2 juin 2005 a adopté la motion suivante :

Considérant le rejet net et franc par une large majorité du peuple du traité constitutionnel des Medef européens,

Considérant que pour obtenir cette victoire, il a fallu une résistance populaire, démocratique et souveraine du NON au diktat unanime des forces sociales, politiques, médiatiques partisans du OUI ,

Considérant que nos syndicats professionnels et inter-professionnels de base ont assumé la responsabilité de se positionner et d'agir pour le NON à la constitutionnalisation de la casse sociale,

Considérant que le vote à une large majorité du CCN pour le rejet du projet constitutionnel a été le tournant décisif pour la victoire du NON des forces ouvrières, démocratiques et populaires,

Considérant que 79% des ouvriers, 70% des chômeurs, 70% des employés et

70% des agriculteurs constituent les forces sociales qui, par leur mobilisation, ont fait la victoire du NON dans les urnes,

Considérant que ce sont aussi les mêmes forces sociales qui à plus de 80% avaient rejeté, le 5 mai 2002, au second tour de la présidentielle le chef du parti fasciste JM Le Pen,

Considérant que cette victoire dans les urnes redonne du moral et contribue à la construction d'un nouveau rapport des forces favorable aux travailleurs dans leur lutte pour la défense des acquis sociaux et démocratiques conquis, hier, de haute lutte,

Considérant que ce vote NON victorieux est une brèche ouverte dans le dispositif patronal pour empêcher l'expression démocratique des travailleurs et des peuples dans chaque pays de l'Union Européenne,

Considérant que l'expression démocratique des travailleurs et du peuple de France pour le NON est une contribution internationaliste à la montée des

exigences sociales et démocratiques des travailleurs et des peuples des autres pays de l'Union européenne,

La Commission Exécutive du SDEN-CGT félicite tous les camarades de la base et le CCN pour leur apport décisif à la victoire dans les urnes du camp ouvrier, populaire, citoyen, républicain et progressiste.

La Commission Exécutive du SDEN-CGT invite maintenant le CCN à définir des perspectives de luttes pour la satisfaction de nos revendications sur les salaires, l'emploi , les retraites et la protection sociale.

Fait à Lille le 2 juin 2005

Présentée par Roland Diagne à la Commission Exécutive du syndicat départemental, cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Elle s'adresse au Comité Confédéral National (CCN) de la CGT, l'organisme dirigeant où sont représentées les fédérations professionnelles et Union Départementales.



Intervention d'un contractuel

Michel Salley, contractuel en maçonnerie, pour le SDEN 59

Chers camarades, bonjour.

Je suis contractuel depuis 13 ans, j'interviens donc, et à juste titre, au sujet des précaires.

Bien que certaines de mes revendications sont inscrites dans la résolution n°2, je tiens à enfoncer le clou.

Pour commencer, je pose les questions suivantes :

1. Quelle est la position exacte de notre Union nationale au sujet des contractuels et précaires ?
2. Où en est-on de l'obtention de la titularisation pour ces personnels ? Cela fait 10 ans qu'on en parle.
3. Que fait l'Unsen afin que soit réellement établie une grille indiciaire de salaire pour les contractuels et précaires ?

En second point, je demande à l'Unsen qu'elle fasse le nécessaire pour une titularisation immédiate des précaires ayant plus de 3 ans de service dans l'Éducation nationale, et ce sans concours.

Je demande aussi :

- L'abandon de l'embauche de nouveaux précaires. Car si ça continue, le problème des précaires n'est pas près d'être résolu.

- La création d'un statut réel pour tous les précaires.

- Une formation continue accessible à tous les précaires et cela de façon équitable, et non à la tête du client.

- L'obligation d'une note pédagogique et d'une note administrative basées sur les compétences décelées chez le précaire et non en fonction des relations que son administration entretient avec lui.

- L'application du Code du Travail aux précaires. Assez de contrats à durée déterminée sans cesse et illégalement renouvelés. D'ailleurs, à ce sujet, quelle campagne l'UNSEN prévoit contre le projet Dutreil concernant la création de CDI dans la Fonction Publique ? À mon avis, c'est une arnaque, car il ne s'agit pas d'une titularisation des précaires.

Et, dernier point, je demande à l'Unsen de contacter Monsieur Raffarin afin qu'il n'en-

voie plus de courrier aux précaires leur demandant d'approuver le non-recrutement de nouveaux fonctionnaires.

Pour conclure, et ce sous forme de boutade, il y en a certainement parmi vous qui diront : il est con ce mec. Mais dans contractuel, il y a le suffixe 'tractuel', et une fois ce suffixe enlevé, il ne reste plus que 'con'. Et ça je le sais.

Michel Salley

(Intervention faite lors du débat général sur la 2ème résolution)

A noter:

Dans l'Académie de Lille, la CGT a obtenu que ce tienne cette année une première rencontre avec le Rectorat qui a fait le tour des problèmes rencontrés par les contractuels, notamment concernant la question de l'avancement. Mais depuis, rien n'a bougé, le rectorat semble en attente du vote de la loi sur les précaires dans la Fonction Publique.

Nous continuons à demander la tenue d'un véritable groupe de travail paritaire avec l'administration.



Pour la sortie de la CGT de la CES

Expression du Sden – Cgt 59 au Congrès

Comme toute la Cgt, le Sden est très attaché à la vision internationaliste de la lutte et s'il milite pour une union des travailleurs à la base - y compris sur le plan international - il se méfie des unions au sommet tant sur le plan national qu'international.

Or, que nous proposent les directions syndicales sur le plan international ? Elles nous proposent la création d'une structure internationale qui serait la fusion de la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) et de la CMT (Confédération Mondiale du Travail) ; CISL dont la création, on le sait, s'est faite grâce entre autres à des fonds de la CIA et CMT, organisation chrétienne à laquelle la CFTC est affiliée.

La direction de la Cgt veut impliquer notre Confédération dans cette nouvelle structure.

Sur quelles bases se ferait cette affiliation ?

- Sur les bases « de Classes » de la Cgt, ou

- Sur les bases de l'acceptation ad libitum du capitalisme prônée par la CISL et la CMT ?

Une organisation mondiale des syndicats existe déjà : la FSM. La CISL a du reste été créée pour s'opposer à la FSM au moment de la guerre froide.

Nous avons aujourd'hui l'expérience d'une affiliation pour le moins discutable : c'est l'affiliation à la CES (Confédération Européenne des Syndicats).

Sur cette question, pour être pragmatique, il faut se poser quelques questions basiques et y répondre.

- 1] La CES est-elle attachée à la remise en cause du capitalisme ? *La position ouiouiste qu'elle a adopté sur le projet avorté de la constitution européenne nous apporte la réponse.*
- 2] La CES fait-elle peur de quelque sorte que ce soit à l'Unice, le Medef européen ? *Certes pas.*
- 3] La CES a-t-elle permis d'obtenir une seule avancée sociale digne de ce nom depuis qu'elle existe ? *Poser la question c'est y répondre.*

Note explicative:

La CES, c'est la 'Confédération Européenne des Syndicats', qui réunit notamment en France la CFDT, FO, la CFTC et depuis seulement quelques années la CGT. La CES est présidée aujourd'hui par l'anglais John Monks (grand ami de Tony Blair), farouche partisan de la constitution européenne.

L'UNICE, c'est l'organisation européenne du patronat. Son nouveau président n'est rien d'autre que le Baron Seillière qui vient de quitter la direction du MEDEF.

La collaboration 'CES-UNICE' (voir le communiqué commun page suivante) ressemble un peu à la collaboration CFDT-MEDEF en France. La CGT doit s'en démarquer.

L'existence de la CES ne sert donc objectivement en rien les intérêts des travailleurs. Le fait que notre Confédération y siège non plus. Au mieux, c'est inutile, au pire, c'est un obstacle à la création d'un vrai rapport de force offensif.

Du reste, on ignore dans cette affaire les liens nécessaires qui sont à créer avec des syndicats indépendants qui partagent,



Pour la sortie de la CGT de la CES

Expression du Sden – Cgt 59

eux, nos valeurs partout dans le monde et surtout dans le tiers monde dans lequel, c'est trop souvent oublié, le capitalisme fait des ravages énormes. Pour terminer, on ne peut que produire une pièce à charge contre la CES, qui met l'accent sur les liens de collaboration étroite qu'elle entretient avec le patronat européen, et notamment sur la parfaite adéquation entre ses vues et celles de l'Unice sur la question de l'Europe et de la constitution.

Les 100 000 suicidés français pour cause de licenciements économiques des dix dernières années apprécieront...

[Suivait la lecture d'extraits du communiqué publié in-extenso ci-dessous]

**Comme le disait Benoît Fra-
chon : « Quand ton ennemi te
félicite, demande-toi quelle
erreur tu as faite ! »**

Patrick Szydowski

*(Intervention faite lors du débat
général sur la 3ème résolution)*

La CES persiste et signe....

« La CES est déçue et regrette que des citoyens français aient rejeté la constitution.. »

C'est en ces termes que la CES a réagi à la victoire du NON populaire dans un communiqué publié le 30 mai.

Une déclaration qui révolte les militants CGT qui, en conscience, se sont battus pour le NON.

(Voir aussi la déclaration adoptée au lendemain de la victoire par le SDEN 59)

UNICE
THE VOICE OF BUSINESS IN EUROPE

ATA
The voice of the independent
workers in Europe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 14 avril 2005

LE DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ PAR LA CONSTITUTION

Aujourd'hui, lors d'une conférence à laquelle on célébrait le 20^e anniversaire du dialogue social européen, John Monks, Secrétaire général de la CES, et Philippe de Buck, Secrétaire général de UNICE, ont exprimé leur soutien au Traité constitutionnel et à sa ratification partout en Europe.

Ils ont en particulier salué l'article 1-48, qui reconnaît le rôle des partenaires sociaux au niveau européen et qui prend en compte respectivement la diversité des relations sociales nationales et l'autonomie du dialogue social.

Après vingt ans d'existence, le dialogue social européen a fait la preuve de sa valeur.

Tant les entreprises que les travailleurs ont besoin d'une Union européenne forte, capable de prendre des décisions garantant de leur avenir.

Pour plus d'informations:
Maria Fernanda Fau, UNICE Tél.: +32(0)2 237 65 62 www.unice.org
Patricia Grillo, CES Tél.: +32(0)2 224 04 31 www.etuc.org



Amnistie pour les lycéens condamnés !

Le SDEN CGT Nord proteste contre les arrestations –brutales- et les condamnations – scandaleuses- qu'ont subi les lycéens en lutte contre la loi Fillon sur l'École. Au nouveau ministre De Robien, il exige **l'amnistie** des tous les lycéens ayant combattu contre une loi dont l'application est aujourd'hui au demeurant remise en question.

- Quel est ce système qui se gargarise de mots comme la «citoyenneté» et qui pratique la répression contre des jeunes qui les mettent en pratique ?
- Quel est ce système qui donne toujours raison à sa police quel que soit le caractère discutable des moyens dont elle use pour faire régner un certain ordre ?
- Quel est ce système qui instrumentalise l'idée même de Justice au profit d'un pouvoir autoritaire ?

L'idée de Démocratie est tout simplement bafouée et l'on s'enferme de plus en plus dans une logique qui consiste à frapper très fort tous ceux qui osent résister !

On voit bien que l'enjeu est une fois de plus de courtiser l'électorat du Front National, de lui donner des gages d'autoritarisme. Mais attention, cette stratégie est suicidaire dans la mesure où l'original (le FN) aura toujours une longueur d'avance sur la copie... et l'on risque de le payer par une fuite en avant dangereuse vers la création d'un état total-sécuritaire.

Était-elle si populaire cette loi Fillon pour qu'on en vienne à pratiquer une répression si féroce contre des lycéens simplement soucieux de leur avenir ainsi que de celui du système éducatif français ?

Pour sa part, le SDEN CGT Nord condamne ces pratiques et cette logique ; il réaffirme son attachement aux principes d'une Démocratie réelle et non pas formelle. Il mettra tout en œuvre pour faire valoir ces valeurs et organiser une contre-offensive à la hauteur des attaques que nous subissons.

L'annonce par De Robien – au lendemain de la victoire du NON au référendum - de la suspension de l'examen des projets de décrets d'application de la loi Fillon ne doit pas être un effet d'annonce et doit en particulier être accompagnée d'une **amnistie pour tous les lycéens condamnés et un abandon des poursuites.**

Le 07 juin 2005

Nombreuses fermetures de concours en 2006 & 2007

Un avenir en marche forcée.

Les sessions 2006 et 2007 se ferment dans bon nombre de disciplines, à tous les niveaux de recrutement : PLP, Capes, Agrégation, tant à l'interne qu'à l'externe.

Sur les 326 concours listés, 123 seront fermés en 2006 et en 2007.

Parmi les concours restants, 48 ne seront ouverts qu'une année sur les deux.

Qui plus est, en 2007 les 17 concours de la troisième voie disparaissent.

Concours fermés en 2006 et en 2007

2 tendances se dégagent

- La première, c'est la fermeture de nombreux concours internes. Essentiellement en langue. Pourquoi fermer tant de concours internes ? C'est une fermeture à la promotion interne. Serait-il inconvenant de voir là un infléchissement élitiste ? À moins qu'il n'y ait volonté de recruter hors du vivier pour renouveler les troupes et se donner les moyens d'impulser une stratégie nouvelle. Pourquoi fermer les concours internes de langues ? Réduire le nombre des concours, c'est ré-

duire l'effectif enseignant, donc l'offre de formation. Par ce tour de passe-passe, toute langue autre que l'Anglais est ainsi érigée langue rare.

En créant ainsi la pénurie, n'y aurait-il pas là tremplin pour le développement des formations à distance ? La téléconférence deviendrait-elle la réponse à la demande ? Quoi qu'il en soit, la dichotomie entre la promotion officielle des langues étrangères et le concret est évidente.

Tableau 1 : Concours internes fermés en 2006 et 2007

Agrégations internes
Chinois, Portugais, Russe Sciences physiques (option physique—physique appliquée)
CAPES internes
Allemand, Arabe, Hébreu, Néerlandais, Portugais, Russe <i>Basque, Breton, Catalan, Créole, Corse, Occitan-Langue d'Oc, Tahitien-Français</i> Bio techno : santé environnement, Physique électrique appliquée, Philosophie
CAPET internes
Maintenance, Productique, Hôtellerie-Tourisme
PLP internes
Allemand-Lettres Boucherie, Charcuterie, Pâtisserie Maçonnerie, Conducteur TP, Industries graphiques, Ébénisterie d'art

Que se passe-t-il avec la physique appliquée pour laquelle seule l'agrégation externe reste

ouverte, tous les autres concours fermés ?

**Physique électrique appliquée
Capes interne & externes fermés**

En bijouterie d'art, seul le concours interne est ouvert en 2006 (mais fermé en 2007).

Les enseignants de philosophie se mobilisent depuis plusieurs mois déjà pour dénoncer le sort fait aux concours internes. Qu'en est-il des enseignants de la mobilisation dans les autres disciplines ?

- La seconde tendance, c'est la suppression totale du recrutement interne et externe dans certaines filières professionnelles. Parfois uniquement en Capet, parfois uniquement en PLP, mais aussi à la fois en Capet et en PLP.

Vous trouverez les données précises pour chacun des cas évoqués ci-dessus dans les tableaux de la page suivante

Sources

<http://www.education.gouv.fr/siac/aiac2/sections2007.htm>

BO n° 6 du 16 juin 2005

Nombreuses suppressions d'ouverture de concours en 2006 & 2007

Un avenir en marche forcée.

Tableau 2 : Capet internes et externes fermés en 2006 et 2007 (mais les PLP ouverts)

Génie civil (agrégation ouverte) :

Structures & ouvrages, Équip techn énergie

Génie électrique (agrégation ouverte) :

Électrotechnique, Informatique Télématique

Génie industriel (pas d'agrégation) :

Bois, Matériaux souples, Plastiques et composites, Structures métalliques

Génie mécanique (agrégation ouverte)

Construction

Hôtellerie-Restauration (pas d'agrégation) :

Technique de production Service accueil

Industries graphiques (pas d'agrégation)

De ce glissement vers les lycées professionnels, doit-on en déduire qu'il est inutile d'être trop qualifié dans ces métiers ? Sont-ce là les prémisses d'un resserrement des catégories de salariés (travailleurs aux prises avec une production spécialisée d'un côté et encadrants mobiles de l'autre) ? Penserait-on à un avenir ouvrier inféodé à un revenu minimum pour les travailleurs du secteur productif ?

Tableau 3 : PLP internes et externes fermés en 2006 et 2007 (Capet inexistant)

Génie civil :

Couverture, Carrelage-Mosaïque Plâtrerie, Tailleur de pierre

Génie industriel :

Broderie, Maroquinerie, Sellier-garnisseur, Cordonnerie, Fonderie

Génie mécanique :

Construction, Cycles et motocycles, Modelage mécanique, Décolletage, Outillage, Industries papetières

Autres spécialités :

Boulangerie, Fleuriste, Navigation Fluviale et Rhénane, Vannerie

Métiers d'art :

Arts du bois, Arts du Feu, Arts du Livre, Arts du métal, Tapisserie-couture-décoration, Tapisserie-garniture-décoration.

Certes, certains concours, notamment ceux des filières qui accueillent peu d'élèves ne sont ouverts que de temps à autre. Certes, certains métiers sont en voie de disparition.

Mais que penser de la fermeture des concours qui forment aux métiers de l'artisanat ? Voici sans doute se profiler l'arrivée massive des formations par apprentissage hors Éducation nationale. Comme d'habitude, nos gouvernants passent par la stratégie de l'émiettement pour aboutir. Les formateurs Éducation Nationale n'existant plus, on nous servira

l'habituel discours de la nécessité. Par un nouveau tour de passe-passe, c'est la porte ouverte à l'apprentissage obligatoire ou au recrutement « de gens de métier » contractualisés donc faciles à débaucher et pesant moins sur le budget de l'État. C'est somme toute très habile ! Créer la pénurie en amont pour impulser un bouleversement, l'air de ne pas y toucher. Belle stratégie. Quelles sont les arguments développés en CPC pour conduire les acteurs à entériner ça ?

Tableau 4 : PLP internes et externes fermés en 2006 et 2007 (mais Capes ouverts)

Arabe-Lettres

Biotechnologie de la mer Biochimie/génie Bio

Il s'agit là de deux exemples frappants.

Le Capes externe d'Arabe restant ouvert (du moins en 2006 pas en 2007), on imagine bien la multiplication des lieux d'enseignement pour les titulaires de ce Capes, appelés à des servi-

Nombreuses suppressions d'ouverture de concours en 2006 & 2007

Un avenir en marche forcée.

ces partagés entre lycées et autres établissements, l'autre partie de la bivalence étant laissée aux seuls enseignants de lycées professionnels. Quant aux concours de biotechno, pourquoi ces formations « pointues » se ferment-elles également aux PLP ? Serait-ce là un nouvel ancrage élitiste ?

Tableau 5 : PLP & Capet internes et externes fermés en 2006 et 2007

Génie électrique
Électronique

Génie industriel
Verre et céramique avec toutes les déclinaisons : Verrierie scientifique, techniverriers, enseignes lumineuses.

Voici deux filières pour lesquelles la totalité des concours est fermée. Pas un recrutement n'est prévu ni au niveau des PLP, ni au niveau des Capet pour les deux ans à venir. Au-delà des fermetures ici listées, bon nombre de concours ne seront ouverts qu'une année sur deux. Certains en 2006, d'autres en 2007. La tendance est à la peau de chagrin.

Concours fermés uniquement en 2006

196 concours seront ouverts et 23 fermés. Tous les niveaux de recrutement sont concernés, les langues payent encore un lourd tribut mais pas seulement.

Tableau 6 : Concours fermés en 2006

Agrégation internes et externes
Arabe, Hébreu

Agrégation internes :
Arts appliqués, Bio chimie biologie

Agrégation externes :
Néerlandais, Polonais, Portugais, Russe

Capet internes :
Éducation musicale

Capet internes :
Arts appliqués, Bio chimie/génie Bio, Économie et gestion comptable, Économie informatique et gestion,

Capet externes :
Maintenance, Productique

PLP internes :
Coiffure, prothèse dentaire, génie chimie, construction et économie, hôtellerie restauration : service et comm

Concours fermés uniquement en 2007

177 concours ouverts, 42 seront fermés dont les 17 concours 3ème voie.

Tableau 7 : Prévisions de fermetures des concours en 2007

PLP internes
Arts appliqués, Espagnol-lettres, électrotechnique, entretien arts textiles, Plastique et composite, Bijouterie, Ébénisterie d'art, Génie mécanique : construction.

PLP externes
Boucherie, Charcuterie, Coiffure, Pâtisserie, Prothèse dentaire, Maçonnerie.

Agrégations internes
Génie civil, Néerlandais

Agrégations externes
Chinois, Japonais

Capet internes
Chinois

Capet externes
Arabe, Hébreu, Néerlandais, Portugais, Russe

Capet externes
Hôtellerie tourisme

Cette semaine, les annonces de suppression de postes dans la Fonction Publique pour l'année 2006 s'affichent déjà.

Voilà bien longtemps que l'on agite le problème du remplacement des baby-boomers.

L'occasion faisant le larron, nos politiques usent et abusent du contexte pour impulser une refonte totale du système Éducation nationale à la française, sans même que nous en ayons réellement conscience.

Dans le BO, seules les ouvertures sont publiées, les fermetures étant tues. Bienvenue en douce dictature...

Marie-Jeanne Kozlowski

ÉCHOS D'ICI & D'AILLEURS

Diminution des dépenses publiques

Charity business

Une bonne correction

En Grande Bretagne, les corrections d'examens ont été privatisées et seront dorénavant délocalisées.

Épisode 1

Les corrections d'exams nationaux ont été externalisées, c'est à dire confiées à ce qu'on nomme là-bas une "charity" - l'équivalent d'une "fondation", dont les bénéfices vont à des œuvres. Ça sonne mieux que "entreprise privée", mais le but est loin d'être non-lucratif; il s'agit quand même de gagner un max de pognon, même s'il n'est pas pour des actionnaires.

Épisode 2

La dite "charity" n'a pas de moyens de coercition pour obliger les profs à corriger, ni la volonté de les payer assez cher pour qu'ils accourent. Pour simplifier le boulot (trop de copies par tête de correcteur), pression est faite sur les rédacteurs des sujets: il faut favoriser les réponses en un mot et les QCM (question à choix multiple). La correction influe sur les sujets, et à rebours sur l'enseignement.

Épisode 3

Scandale national en juillet 2004: les correcteurs du bac (*A-Level*) se sont parfois avérés terriblement sous-compétents et sur-exploités - certains ont même sous-traité! - d'où un paquet d'erreurs et d'approximation, et nombre de re-corrections.

Épisode 4

Rachat de la "charity" par une boîte américaine: la privatisation est effective, le but lucratif est atteint.

Épisode 5

Pour rentabiliser le processus, pour les exams 2005 on délocalise certaines tâches en Inde: les copies seront scannées et téléchargées en Inde. Là, on tapera les réponses des candidats; il s'agit bien sûr de réponses en un mot, ou de QCM.

Les réponses ainsi numérisées seront pour certaines corrigées par des ordinateurs, le reste par des correcteurs en Angleterre. Et les rédacteurs des sujets sont d'ores et déjà instamment priés de veiller à multiplier les questions à réponse en un mot et univoque, les QCM, les exercices à résultat (et non à raisonnement ou démonstration rédigés).

CQFD: le système de correction influe sur les épreuves, donc sur la préparation d'icelles, donc sur l'enseignement.

Épisode 6 ?

Il ne reste qu'une étape pour l'adoption de règles authentiquement marchandes: les difficultés de saisie (encre trop pâle, écriture peu lisible, ratures, etc.) facturées aux établissements scolaires. Ça ne saurait tarder.

Vu sur le site du « Mammouth déchaîné »

[http://home.tele2/fr/mammouth/](http://home.tele2.fr/mammouth/)

À quand la numérisation des sujets et la sous-traitance des corrections d'examen en France ?

Impossible, direz-vous ? Et pourtant...

Chez nous, la réduction des coûts d'examen préoccupe tant que l'on vise maintenant une extension tous azimuts des CCF.

ET tous les collègues qui les pratiquent déjà savent combien il leur en coûte de temps passé, sans rémunération aucune.

La stratégie gestionnaire domine tant que sa créativité s'exprime sans limite.

Non, l'école n'est pas une marchandise !

M-J K

Quelques brèves, pêle-mêle

Et pour en savoir plus... les banques de données à consulter

Les programmes des concours en 2006

Vous pouvez consulter le BO spécial du 19 mai - Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, CAPET, CAPLP, de COP, et de CPE - session 2006 ou surfer sur <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/special5/default.htm>

Types de concours du second degré susceptibles d'être ouverts aux sessions 2006 et 2007

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2/sections2007.htm>

Attention, de nombreux concours internes seront fermés.

Une réaction collective, émerge déjà, sous forme de pétition, pour sauver le CAPES interne de philosophie. Vous trouverez des infos sur le site...

<http://fr.groups.yahoo.com/group/capesinterne/>

Vous pouvez aussi écrire ...

capesinterne@yahoogroupes.fr.

Détachement dans les 1^{er} et le second degrés

- Détachement de fonctionnaires dans le corps des professeurs des écoles - rentrée 2005 -

Note de service n°2005-054

du 13-4-2005

BOEN n° 17 du 28 avril 2005

(cf ci-contre la lettre envoyée par l'UNSEN à Fillon)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/17/MENP0500752N.htm>

- Détachement de fonctionnaires dans un corps de personnels enseignants du second degré - CIRCULAIRE N° 2005-044 DU 16-3-2005

BOEN n° 12 du 24 mars 2005

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/12/MENP0500518C.htm>

Si vous bénéficiez de ces mesures de détachement, votre vécu nous intéresse... INFORMEZ-nous de la réalité du suivi & de la formation promise par l'Éducation nationale.

Enseignement adapté

Recueil des candidatures des personnels du second degré titulaires aux stages de préparation au 2CA-SH - année 2005-2006 - CIRCULAIRE N°2005-063 DU 22-4-2005

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENE0500835C.htm>

Nouveau concours PE

(arrêté du 10 mai 2005)

De nouvelles épreuves seront rendues obligatoires notamment les langues mais aussi de nouvelles qualifications (piscine, secourisme...). Les questions du surcoût des formations, des modalités d'enseignement et d'évaluation restent sans réponse. Précipitation et bricolage. Merci Fillon !

Le CCF nouveau arrive...

Le 7 juillet sera présenté devant le Conseil supérieur de l'Éducation un projet d'arrêté qui vise à introduire 25 % de CCF dans les modalités d'évaluation du Baccalauréat STG — sciences et technologies de la gestion.

Langues vivantes (oral en CCF)

- Langue vivante 1, oral en CCF
- Langue vivante 2, oral en CCF

Épreuves de spécialité (pratique en CCF)

- Communication et gestion des ressources humaines
- Mercatique
- Comptabilité et finance d'entreprise
- Gestion des systèmes d'information

À propos des détachements...

L'UNSEN écrit au Ministre

Montreuil, le 18 mai 2005

Monsieur François FILLON
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et
de la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Nos Réf. AM/PP/MC/n° 05-117

Monsieur le Ministre,

Par une note de service du 13 avril 2005 publiée au BOEN n° 17 du 28 avril, vous rappelez les possibilités de détachement des fonctionnaires de catégorie A - dont ceux de France Télécom - dans le corps de professeurs des écoles.

Vous n'insistez pas assez, à notre sens, sur la formation des candidats retenus. En effet, les informations recueillies en la matière laissent craindre que ces personnels soient loin d'obtenir la formation et le soutien adaptés à la prise de fonction.

Aussi nous souhaitons qu'il soit fait un bilan des intégrations définitives de l'année en cours, département par département (et selon l'administration d'origine des détachés).

Nous sommes, en tant qu'organisation syndicale confédérée, particulièrement attachés aux possibilités de mobilité dans la fonction publique et, en tant qu'organisation syndicale de l'Éducation, vigilants sur le suivi et les modalités de la formation des maîtres. Nous partageons sur ce point les mêmes objectifs ambitieux.

Aussi, afin d'apporter toutes garanties aux personnels et assurance aux usagers, nous sommes demandeurs d'une évaluation du dispositif par vos services et d'une rencontre sur le sujet.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Ana Macedo
Secrétaire nationale,
chargée du 1^{er} degré

Philippe Péchoux
Secrétaire national,
chargé de la formation des maîtres

ÉCHOS DU BO

FORMATION

Cap & conditions de délivrance du Cap « sellerie générale »

BO 20 du 19/05/05

Définition & conditions de délivrance des Cap « chaussure », « couture floue », « fourrure », « mode et chapellerie », « prêt-à-porter », « tailleur dame », « tailleur homme », « vêtement de peau ».

BO 21 du 26/05/05

Création du Bac pro « systèmes électroniques et numériques, du brevet de technicien « production de cuirs et de peaux » et « industries des céréales », du Cap « maroquinerie », de la mention complémentaire « organisateur de réceptions »

BO 22 du 02/06/05

Abrogation de la mention complémentaire « installation de matériel électronique de sécurité »

Création du Cap « boucher, définition & délivrance du Cap « restaurant »

BO 23 du 09/06/05

Livret scolaire du baccalauréat technologique

BO 24 du 16/06/05

Création du baccalauréat professionnel spécialité « maintenance des équipements industriels »

BO 25 du 30/06/05

Création du baccalauréat professionnel spécialité « services de proximité et vie sociale »

BO 25 du 30/06/05

Évaluation : dispositif national d'évaluation diagnostique – année 2005 – 2006

BO 25 du 30/06/05

CONCOURS (session 2006)

Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du capes, capeps, capet, caplp, cop, cpe

BO 05 du 19/05/05

Modalités d'organisation, notes de commentaires des épreuves, programmes des concours externe, externe spécial, second concours, second concours interne spécial, et 3ème concours de recrutement des professeurs des écoles

BO 21 du 26/05/05

Numéro spécial relatif aux concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges, Concours de recrutement des professeurs des écoles

BO 06 du 24/06/05

Concours pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Attention des erreurs se sont glissées dans le calendrier des épreuves des concours externes et des CAFEP, les dates à retenir sont celles publiées dans le BO 06 du 24/06/05

En pages intérieures de ce n° d'Info SDEN Nord, vous disposez d'informations sur les fermetures de concours pour 2006 et pour 2007 dans la rubrique intitulée INFOS — Concours

MOUVEMENT : rentrée 2006

Affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation & d'orientation à Wallis et Futuna, en Nouvelle Calédonie

BO 25 du 02/06/05

MISSION des Inspecteurs d'Académie — Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, et des Inspecteurs de l'éducation nationale

BO 25 du 30/06/05

Lettre de mission envoyée aux rectrices et recteurs d'Académie, aux directrices & directeurs de services départementaux de l'éducation nationale et aux Inspecteurs ci-dessus cités, par **Paul Desneuf**, notre ancien recteur, directeur de l'encadrement auprès du Ministre de l'éducation nationale

Y sont décrites les missions d'évaluation, les missions d'animation et d'impulsion, les missions d'expertise et les missions de formation *par référence aux objectifs et indicateurs déterminés dans le cadre des programmes annuels de performance induits par la LOLF*. La mission d'évaluation pouvant associer d'autres acteurs internes ou externes du système éducatif. C'est à lire avec beaucoup d'intérêt.

Nomination du nouveau correspondant du médiateur académique : Philippe Hemez

BO 25 du 30/06/05

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE

31 AOUT 2005

À vos agendas...

Mercredi 31 août 2005

9 heures à 12 heures

SALLE DELORY
Bourse du travail
Rue Geoffroy Saint-Hilaire – LILLE

Assemblée générale de rentrée

Tous les syndiqués sont invités

À l'issue de la réunion, pot de rentrée



Sden Cgt Nord

Rue Geoffroy Saint Hilaire
Bourse du Travail
59042 LILLE CEDEX

Téléphone : 03.20.52.56.55

Messagerie : sdencgt@nordnet.fr